CONSEIL D'ADMINISTRATION
10 MARS 2022

NICE ÉCOVALLÉE

DELIBERATION N°2022-001

Approbation du procès-verbal
du Conseil d'administration du 17 décembre 2021

Vu le décret n°2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Écovallée - Plaine du Var (ci-après EPA), modifié notamment par le décret n°2015-982 du 31 juillet 2015,

Vu la délibération n°2018-009 du Conseil d'administration de l'EPA en date du 1er mars 2018 adoptant le règlement intérieur du Conseil d'administration (entré en vigueur le 12 mars 2018), lequel fixe les attributions du Conseil d'administration et celles du Directeur Général,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de Madame la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah Bellier en qualité de Directeur Général de l'EPA Écovallée - Plaine du Var,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 17 décembre 2021,

Le Conseil d'administration :

- Approuve le procès-verbal de sa séance du 17 décembre 2021.

Le Président du Conseil d'administration

Philippe PRADAL

Annexe :
- Procès-verbal

Établissement Public d'Aménagement ÉCOVALLÉE - PLAINE DU VAR
Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des Anglais - BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26